

Aménagement
forestier

AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE BUCY-ST-LIPHARD

Département : 45 Loiret

2013 - 2032

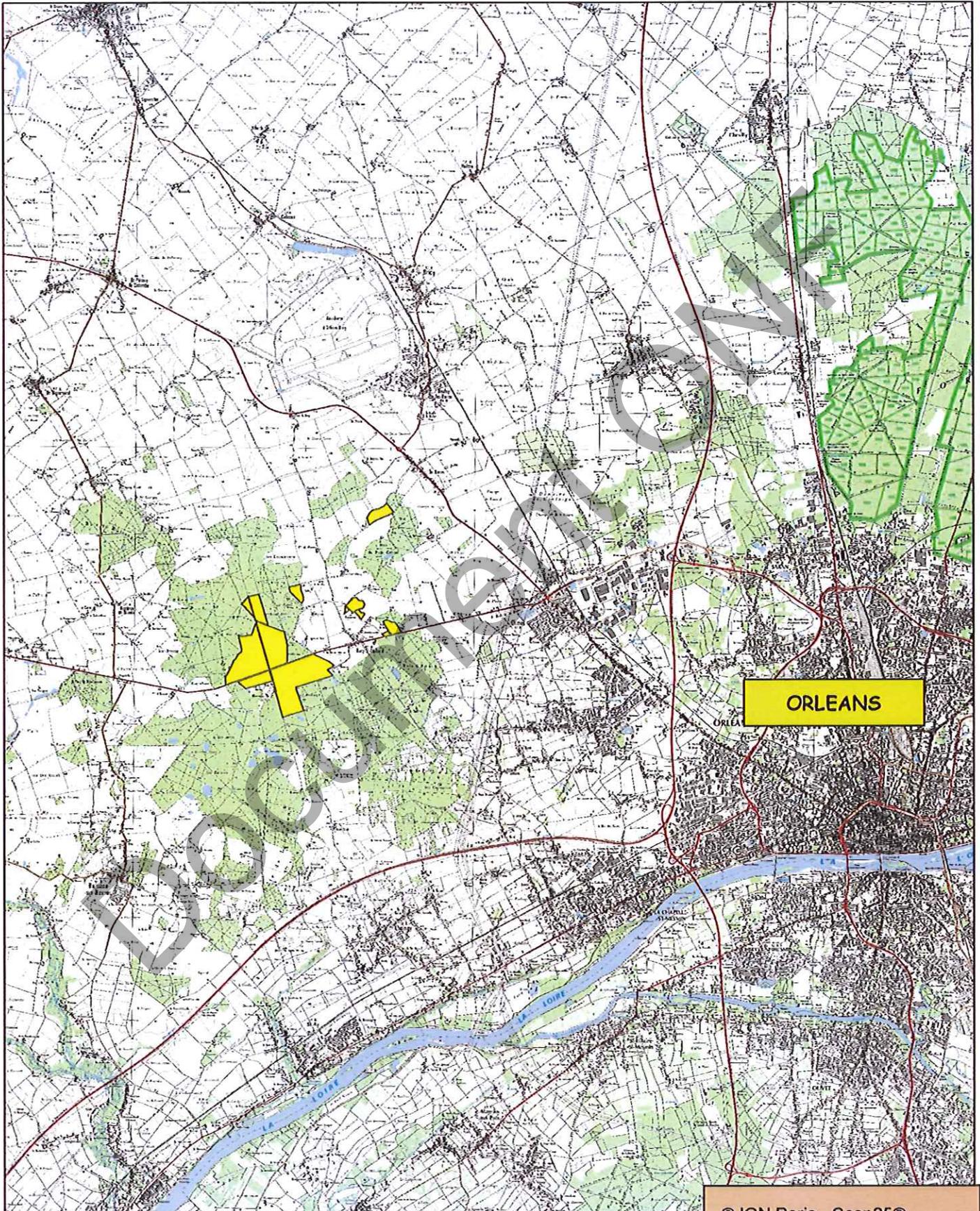
Surface cadastrale 222,8584 ha

Surface retenue pour la gestion 223,07 ha

Altitudes extrêmes : 116 m - 122 m

Directive régionale d'aménagement : Bassin Ligérien





ORLEANS

 Forêt communale de Bucy Saint-Liphard



Forêt Communale de Bucy-Saint-Liphard

Surface : 223 ha 07 a

Synthèse d'aménagement

2013 - 2032



www.onf.fr
Certifié ISO 9001
et ISO 14001

AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNALE DE BUCY-SAINT-LIPHARD 2013 - 2032

Situation

La forêt communale de Bucy-Saint-Liphard, d'une surface cadastrale de 222,8584 ha, est située à 10 km à l'ouest d'Orléans, dans le département du Loiret.

Elle est formée de plusieurs cantons, distants les uns des autres de 1 à 3 kilomètres.

Cette forêt est issue d'un taillis-sous-futaie en voie de conversion depuis l'aménagement précédent, lequel arrive à terme fin 2012.

Ce nouvel aménagement couvre une période de 20 ans (2013-2032).

Objectifs

La production forestière est l'objectif principal assigné à cette forêt.

La potentialité de croissance de cette forêt, qui repose sur des terrains peu fertiles, est de l'ordre de 3,5 m³/ha/an environ. Les sols (calcaïques au nord-est) deviennent progressivement plus acides et hydromorphes vers le sud-ouest (Cf. en annexe la carte 2).

Dans la précédente période, les prélèvements annuels ont été d'environ 400 m³ de bois d'industrie principalement, dont un peu de bois d'œuvre, et de 520 m³ de bois de chauffage délivrés aux affouagistes locaux.

L'enjeu principal de production concilie un **second objectif** : l'exercice de la chasse. Louée à une association communale, la chasse constitue 29% des revenus forestiers. Elle permet de contrôler le cheptel de chevreuils qui trouvent refuge dans ces bois en limite de Beauce. Par ailleurs, cueilleurs de champignons et promeneurs locaux aiment fréquenter ces lieux de repos.

Enfin, sur le plan environnemental, aucune réglementation particulière ne concerne ces bois.

Etudes réalisées et contraintes de cette forêt

La numérotation des 26 parcelles n'a pas été modifiée pour cet aménagement. Le tableau de correspondance entre le parcellaire cadastral et les parcelles forestières figure en annexe 1. La numérisation de ce parcellaire sous SIG (Système d'Information Géographique) fournit une surface technique de gestion de 223,07 ha. Cf. carte 1 en annexe.

Des inventaires statistiques ont été menés en 2011 sur toute la forêt. Leur cartographie (cartes 3 et 4), permet de constater la diversité de cette forêt. Elle est en effet constituée à la fois d'arbres aux diamètres très variés et d'essences diverses : feuillus (chêne principalement) ou résineux (pin sylvestre, pin maritime et pin laricio).

Leur richesse, qui varie par essence au sein des parcelles, est détaillée sur la carte 5.

Peu de signes de dépérissement ont été constatés lors de ces inventaires.



Ci-contre, parcelle 10

La carte 6 des types de peuplements synthétise ces données d'inventaire. Le chêne sessile représente les 2/3 des peuplements feuillus et le chêne pédonculé environ un 1/3. Ces peuplements feuillus, parfois pauvres, sont souvent enrichis de résineux disséminés dans les parcelles.

Lors de l'aménagement précédent, les parcelles 18A, 22A et 24A ont été régénérées en chêne. Les contraintes du sol trop humide ont localement pénalisé le réensemencement. Le développement des semis s'en est trouvé ralenti.

Dès que les conditions stationnelles sont meilleures (sol mieux drainé, absence de molinie), la régénération naturelle se met facilement en place (P19A, partie ouest de la P24A) et les semis sortent rapidement de la concurrence herbacée ou ligneuse.



Photo ci-contre P 19A



Par ailleurs, des plantations résineuses ont également eu lieu. Les parcelles 12A et 13B ont été, pour partie, régénérées. Leur renouvellement a été assuré avec succès par des plantations de pin sylvestre et de pin laricio.

Photo ci-contre P12B

Propositions de gestion

Parcelles classées en régénération (29,90 ha):

Quatre parcelles (3A, 11B, 13A et 20A) sont arrivées au terme de leur existence : les arbres y sont mûrs et parfois en densité insuffisante. Ces parcelles doivent être renouvelées. Elles vont donc être régénérées pendant cet aménagement.

La parcelle 3A sera régénérée en chêne sessile. On profitera au mieux des semenciers présents. On pourra au besoin compléter cette régénération naturelle par des fruitiers et quelques chênes sessiles en plantation.

Les autres parcelles seront renouvelées en pin maritime, bien adapté aux conditions naturelles de cette forêt.

La parcelle 20A aura deux traitements différents. La zone est, au peuplement mélangé de pin maritime et de pin sylvestre, sera régénérée naturellement en pin maritime. Les travaux qui suivront favoriseront cette essence. La zone ouest, plus pauvre, sera régénérée artificiellement en pin maritime, avec une préparation spécifique du sol.

Parcelles classées en amélioration (187,69 ha) :

On cherche à orienter la forêt vers la futaie sur souche. Les parcelles qui ne seront pas régénérées vont bénéficier de coupes d'éclaircie afin de faire prospérer les plus beaux arbres. On favorisera tous les arbres de franc-pied, qu'ils soient résineux ou feuillus, et on cherchera à individualiser en complément des brins de taillis. Les réserves de chêne n'étant pas très nombreuses, seuls des détourages de leurs cimes et une éclaircie du taillis seront pratiqués. Cf. les cartes 7 et 8 des taillis. Ces interventions permettront de maintenir à la lumière les houppiers des chênes, tout en récoltant du bois de chauffage pour les habitants de la commune.

Les coupes seront moins fréquentes que la sylviculture classique ne le préconise car, si les résineux présentent une richesse normale, les peuplements feuillus sont particulièrement pauvres. On ne passera ainsi dans les parcelles les moins riches qu'une fois en quinze ans.

La densité et la qualité des arbres actuels permettent d'envisager une production limitée, de bois de chauffage essentiellement.

Parcelles classées hors sylviculture (5,48 ha) :

Sont classés hors sylviculture : 4 mares, 1 culture à gibier et 1 tronçon de chemin hors forêt.

Le classement de chaque parcelle figure sur la carte 9 et dans le tableau de la page 8.

La voirie, qu'elle soit communale ou privée, est suffisante pour mobiliser cette production suite aux investissements réalisés pendant la période précédente. Afin d'exploiter les coupes dans de bonnes conditions, on ouvrira les derniers cloisonnements d'exploitation à l'occasion des passages en coupe.

Le bilan financier

Les orientations de cet aménagement permettent de renouveler les parties âgées de la forêt tout en améliorant les peuplements les plus jeunes par des coupes d'éclaircie. Les prélèvements globaux pour cet aménagement sont de 1,7 m³/ha/an.

Le volume annuel disponible en bois de chauffage sera d'environ 198 m³.

Le bilan prévisionnel prévoit un solde annuel moyen de 5 151 €, soit **24 €/ha/an**.

&-&-&-&-&-&-&

La gestion forestière s'inscrit dans un système de planification forestière sur le long terme. L'aménagement est renouvelé conformément à la loi d'orientation forestière – Code Forestier – article L 133-1 et suivants. Le Schéma Régional d'Aménagement du Bassin Ligérien constitue le cadre de cet aménagement.

Les préconisations de cet aménagement sont proposées au regard des principaux constats de l'état des lieux de cette forêt et en cohérence avec les grandes orientations forestières nationales et celles du SRA.

Eléments signalétiques et administratifs

Situation administrative

AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE BUCY ST LIPHARD

Numéro du ou des départements de situation	-45- Loiret
Communes de situation	BUCY-SAINT-LIPHARD BOULAY-LES-BARRES
N° ONF de la région nationale IFN de référence	216- Orléanais
Schéma régional d'aménagement de référence	Bassin ligérien

Type d'aménagement forestier	Révision d'aménagement
Arrêté du	
Décision du	

Période d'application	année
Année début aménagement	2013
Année échéance aménagement	2032

Détail des forêts aménagées			dernier aménagement		
dénomination	identifiant national de la forêt	surface cadastrale	date arrêté	début	échéance
Forêt communale de BUCY-SAINT-LIPHARD	F09392F	222.8584 ha	06/11/1995	1993	2012

Surfaces de l'aménagement

Surface cadastrale	222.8584 ha
Surface retenue pour la gestion	223.07 ha
Surface boisée en début d'aménagement	217.59 ha
Surface en sylviculture de production	217.59 ha

Commentaires associés :

5,48 ha sont classés "Hors sylviculture" : 1 culture à gibier, 4 mares et 1 tronçon de chemin hors forêt.
La surface retenue pour la gestion a été calculée à partir des plans numérisés sous SIG (Système d'Information Géographique), calés sur la photo aérienne, d'où une différence de 21 ares avec l'aménagement précédent.

Altitudes extrêmes	minimum	maximum
	116 m	122 m

La forêt dans son territoire

Surfaces des fonctions principales par niveau d'enjeu	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Total
	nul sans objet	faible ordinaire local	moyen reconnu	fort	
Fonctions principales					
Production ligneuse	sans objet 5.48	faible	moyen 217.59	fort	223.07
Biodiversité		ordinaire 223.07	reconnu	fort	223.07
Paysage, accueil, eau potable		local 185.29	reconnu 37.78	fort	223.07
Protection contre les risques naturels	sans objet 223.07	faible	moyen	fort	223.07

Commentaires associés :

La production des pins (essence-objectif de cette forêt) situe les bois de Bucy à un niveau "reconnu".

La Route Nationale relativement fréquentée, qui traverse cette forêt, conduit à un classement de 38 hectares avec un enjeu paysager également "reconnu".

Cadre réglementaire	surface concernée	références ou nom	Conséquences dans l'aménagement
Parc national, Réserves, sites, monuments, périmètre captage... :		aucun statut réglementaire répertorié	
Éléments du territoire orientant les décisions	surface concernée	références ou nom	Conséquences dans l'aménagement
Parc régional, Charte, ZNIEFF, Natura 2000, plans de prévention... :		pas de zonage du territoire pouvant orienter les décisions	
Éléments qui imposent des adaptations de gestion	surface concernée	Conséquences dans l'aménagement	
Menaces fortes			
Incendies	27 ha	Risque d'incendie dans les zones résineuses, à proximité de la Route Nationale.	
Présence d'essences peu adaptées au changement climatique	174 ha	En mélange avec le chêne sessile, le chêne pédonculé subit des défoliations suite aux différentes sécheresses.	
Éléments forts imposant des mesures particulières	Conséquences dans l'aménagement		
Pratique de l'affouage	218 ha	Les houppiers des chênes et le taillis sont réservés aux habitants de la commune.	
Importance sociale ou économique de la chasse	223 ha	Les revenus de la chasse représentent 29% des revenus globaux de la forêt.	
Autres éléments impactant fortement la gestion de la forêt	Conséquences dans l'aménagement		
Aéroport, relais hertzien, mitraille, droits d'usage, dégâts tempête... :	aucun élément particulier recensé		

Peuplements et milieu naturel

Essences présentes dans la forêt	% de la surface boisée	Commentaires associés :
Chêne sessile/pédonculé	79%	le pourcentage des essences présentes a été établi à partir des inventaires réalisés (selon la surface terrière présente) et de la base des jeunes peuplements.
Bouleau verruqueux	8%	
Pin sylvestre	8%	
Pin maritime	4%	
Pin laricio de Corse	1%	
	100%	

Répartition des types de peuplement	surface gérée	% surface décrite	Commentaires associés :
Type			ces types de peuplements ont été établis à partir de la synthèse des données d'inventaire par zone homogène.
Futaie de chêne entre 1 et 3 m	20.38	9%	
Futaie de chêne entre 3 et 12 m	2.37	1%	
Futaie de pin laricio entre 3 et 12 m	1.29	1%	
Futaie de pin maritime diamètre 40-45 cm	5.75	3%	
Futaie de pin sylvestre entre 1 et 3 m	6.30	3%	
Futaie de pin sylvestre diamètre 10-15 cm	0.32	0%	
Futaie de pin sylvestre diamètre 30-35 cm	8.58	4%	
Futaie de pin sylvestre diamètre 40-45 cm	4.50	2%	
TSF de chêne diamètre 30-35 cm	31.77	14%	
TSF de chêne diamètre 30-45 cm avec pin sylvestre	7.57	3%	
TSF de chêne irrégulier	9.36	4%	
Taillis de chêne diamètre 20-35 cm	44.31	20%	
Taillis de chêne diamètre 20-35 cm avec pin sylvestre	30.65	14%	
Taillis de bouleau diamètre 20-35 cm	17.33	8%	
Taillis de châtaignier et robinier	1.90	1%	
Futaie sur souche de chêne diamètre 20-35 cm	24.92	11%	
Vide à boiser	0.29	0%	
Culture à gibier et emprise de route hors forêt	1.17	1%	
Etang, mare	4.31	2%	
TOTAL	223.07		

Répartition des unités stationnelles	surface gérée	%	Commentaires associés :
Type			l'hydromorphie de surface est la contrainte forte sur 79% de la surface de la forêt. La molinie y présente une concurrence très forte pour les jeunes semis lors des coupes de régénération.
BL 03 : chênaie charmaie calcicole	9.78	4%	
BL 06 : chênaie acidiclinae	38.08	17%	
BL 09 : chênaie acidiphile hydromorphe	175.21	79%	
TOTAL	223.07		

Décisions d'aménagement

Traitements sylvicoles	surface concernée	surface amgt passé	Commentaires associés : la conversion des peuplements en futaie régulière mélangée feuillus-résineux est poursuivie. Pour certaines zones à faible capital ligneux, elle a été préférée à un traitement en taillis simple qui appauvrirait encore plus le sol.
Futaie régulière dont conversion en futaie régulière	217.59	222.86	
Hors sylviculture	5.48		
TOTAL	223.07		

Essences objectifs et critères d'exploitabilité

Essences objectifs	Précisions	surface en sylviculture de production	%	âge exploitabilité (suivi surfacique)	diamètre exploitabilité retenu
Chêne sessile		43.23	19.9%	180	60
Pin maritime		173.54	79.8%	120	45
Robinier		0.82	0.4%	45	40
TOTAL		217.59			

Commentaires associés : il s'agit des essences-objectif à long terme : ce sont les essences les mieux adaptées aux stations. Le pin sylvestre, actuellement présent, est moins adapté que le pin maritime aux stations hydromorphes. Ce dernier lui sera donc préféré lors des mises en régénération. Le robinier a envahi une parcelle et sera la seule essence obtenue en régénération naturelle. On ne fera pas de lutte acharnée : elle devient l'essence objectif ponctuellement.

Choix de renouvellement

Application aménagement passé	surface	Commentaires associés : l'absence de subventions à la régénération a conduit à réviser l'aménagement passé en 2004. Ainsi, les parcelles n'ayant pas été ouvertes en régénération ont été parcourues par des coupes d'amélioration. La surface à reconstituer fait suite à une coupe à blanc de douglas dépérissants.
Surface à régénérer prévue	62.80 ha	
Surface effectivement régénérée	31.48 ha	
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	0.29 ha	

Choix du nouvel aménagement

Traitements avec renouvellement suivi en surface	217.59 ha	Commentaires associés : les critères qui ont conduit à retenir les parcelles à la régénération sont les suivants : * arbres arrivés au diamètre d'exploitabilité : pins sylvestre et maritime P 11B, 13A et 20A partie est, robinier P 1B, * vieillissement des chênes de la P 3A, * faible capital sur pied des réserves de la P 20A partie ouest. Cf. tableau des disponibilités des parcelles en annexe.
Surface d'équilibre (Se)	33.73 ha	
Surface disponible à l'ouverture en régénération (Sd)	29.90 ha	
F. régulière : surface du groupe de régénération (GR)	29.90 ha	
Surface à ouvrir (So)	29.61 ha	
Surface à terminer (St)	29.90 ha	
Surface à reconstituer ou prévue à boisier (sans coupe)	0.29 ha	

Compatibilité gestion proposée et objectifs Natura 2000	résultat expertise
Natura 2000 : Niveau de compatibilité Docob et gestion préconisée	Sans objet - aucun site Natura 2000


Programme d'actions

Partition de la forêt en groupes d'aménagement et en divisions										
Groupe	Libellé du groupe	Parcelle	Unité de gestion	surface totale	surface en sylvi-culture	rotation	Surface des groupes	Types de peuplement UG	Essence-objectif	Obser-vations
AME	Amélioration jeune peuplement	12	A	3.38	3.38		30.66	FP.SE		
AME	Amélioration jeune peuplement	13	B	4.53	4.53			FP.SE		
AME	Amélioration jeune peuplement	18	A	9.43	9.43			FCHE5		y compris l'ancienne culture à gibier
AME	Amélioration jeune peuplement	19	A	2.37	2.37			FCHEE		
AME	Amélioration jeune peuplement	22	A	2.49	2.49			FCHE5		
AME	Amélioration jeune peuplement	24	A	8.46	8.46			FCHE5		
AME	Amélioration petits bois	1	A	5.84	5.84	15 ans	68.51	TCHE2		
AME	Amélioration petits bois	6	U	11.54	11.54	15 ans		TCHE2		
AME	Amélioration petits bois	8	B	5.64	5.64	12 ans		TAFC2		
AME	Amélioration petits bois	9	U	7.04	7.04	12 ans		CCHE2		
AME	Amélioration petits bois	13	C	0.72	0.72	15 ans		TCPS2		
AME	Amélioration petits bois	16	U	9.79	9.79	15 ans		TCHE2		
AME	Amélioration petits bois	20	B	0.74	0.74	15 ans		TCHE2		
AME	Amélioration petits bois	21	A	8.85	8.85	15 ans		CCPS2		
AME	Amélioration petits bois	22	D	5.08	5.08	15 ans		TCPS2		
AME	Amélioration petits bois	23	U	5.45	5.45	15 ans		TCHE2		
AME	Amélioration petits bois	24	B	2.02	2.02	15 ans		TCHE2		
AME	Amélioration petits bois	25	U	5.80	5.80	15 ans		CCHE2		
AME	Amélioration bois moyens	2	A	8.47	8.47	15 ans		SCHE3		
AME	Amélioration bois moyens	4	U	6.38	6.38	15 ans		SCHE3		
AME	Amélioration bois moyens	5	U	7.33	7.33	15 ans		TCHE3		
AME	Amélioration bois moyens	7	U	10.98	10.98	15 ans	TCPS2			
AME	Amélioration bois moyens	10	A	8.11	8.11	15 ans	TCPS3		inclut le bouquet de pin sylvestre	
AME	Amélioration bois moyens	11	A	1.02	1.02	15 ans	TCHE3			
AME	Amélioration bois moyens	12	C	2.50	2.50	15 ans	TCPS2			
AME	Amélioration bois moyens	14	U	8.57	8.57	15 ans	TCPS3			
AME	Amélioration bois moyens	15	U	9.92	9.92	15 ans	SCHE3			
AME	Amélioration bois moyens	17	U	11.06	11.06	15 ans	SCHE3			
AME	Amélioration bois moyens	19	B	2.32	2.32	15 ans	SCHE3			
AME	Amélioration bois moyens	26	U	3.97	3.97	15 ans	TCHE2			
AME	Amélioration gros bois	8	A	3.69	3.69	12 ans	80.63	SCHE1		
AME	Amélioration gros bois	12	B	1.63	1.63	15 ans		FP.S4		
AME	Amélioration gros bois	18	B	1.19	1.19	15 ans		SCHE4		
AME	Amélioration gros bois	22	B	1.38	1.38	15 ans		FP.S3		
REG	Régénération	1	B	0.82	0.82		7.89	TAFP2	Robinier	
REG	Régénération	3	A	5.67	5.67			SCHE1		Chêne sessile
REG	Régénération	11	B	11.07	11.07			FP.M4	Pin maritime	

REG	Régénération	13	A	2.87	2.87			FP.M4	Pin maritime	
REG	Régénération	20	A	9.47	9.47		29.90	FP.S3	Pin maritime	y compris l'ancienne culture à gibier
HSN	Hors sylviculture naturel (eau)	2	B	0.73				EAU		mare
HSN	Hors sylviculture naturel (eau)	21	B	3.24				EAU		2 mares
HSN	Hors sylviculture naturel (eau)	22	C	0.34				EAU		mare
HSY	Hors sylviculture artificiel	3	B	0.21				EMP		allée forestière
HSY	Hors sylviculture artificiel	10	B	0.96			5.48	CYN		culture à gibier
TOTAL				223.07	217.59					

Programme des coupes

Année de passage programmée	Unité de programmation de coupe			Groupe	surface UG totale	surface UG à parcourir	Type de peuplement UG	Numéro de peuplement	Type de coupe	Observation
	Parcelle	Unité de gestion	partie d'UG							
2013 - 2017	1	B		R1	0.82	0.82	TAFP2		RA	Régénération en robinier
2013 - 2017	3	A		R1	5.67	5.67	SCHE1		RCV	Régénération en chêne
2014	9	U		APB	7.04	7.04	CCHE2		APB	éclaircie
2015	8	A		AGB	3.69	3.69	SCHE1		ABM	éclaircie
2015	8	B		APB	5.64	2.08	T AFC2		APB	éclaircie
2017	26	U		ABM	3.97	3.97	TCHE2		APB	éclaircie avec cloisonnements
2018 - 2022	11	B		R2	11.07	10.78	FP.M4		RCV	Régénération en pin maritime
2018 - 2022	13	A		R2	2.87	2.87	FP.M4		RE	Régénération en 2ème période
2019	12	B		AGB	1.63	1.63	FP.S3		AGB	Extraction des gros pins mûrs
2019	13	B		AJP	4.53	0.32	FP.SE	4	APB	éclaircie ancienne culture à gibier
2020	7	U		ABM	10.98	10.98	TCPS2		APB	éclaircie
2021	2	A		ABM	8.47	8.47	SCHE3		APB	éclaircie
2021	12	C		ABM	2.50	2.50	TCPS2		APB	éclaircie
2021	13	C		APB	0.72	0.72	TCPS2		APB	éclaircie
2022	15	U		ABM	9.92	9.92	SCHE3		APB	éclaircie
2023 - 2027	20	A		R3	9.47	9.47	FP.S3		RE	Régénération en pin maritime
2023	6	U		APB	11.54	11.54	TCHE2		APB	éclaircie
2024	4	U		ABM	6.38	6.38	SCHE3		APB	éclaircie
2024	5	U		ABM	7.33	7.33	TCHE3		APB	éclaircie
2025	9	U		APB	7.04	7.04	CCHE2		APB	éclaircie
2025	17	U		ABM	11.06	11.06	SCHE3		APB	éclaircie
2026	1	A		APB	5.84	5.84	TCHE2		APB	éclaircie
2026	22	B		AGB	1.38	1.38	FP.S3		ABM	éclaircie
2026	22	D		APB	5.08	5.08	TCPS2		APB	éclaircie
2027	8	A		AGB	3.69	3.69	SCHE1		ABM	éclaircie
2027	8	B		APB	5.64	5.64	T AFC2		APB	éclaircie
2027	16	U		APB	9.79	9.79	TCHE2		APB	éclaircie
2028	20	B		APB	0.74	0.74	TCHE2		APB	éclaircie

Répartition des volumes par type de coupe	prévisible m ³	passé m ³	conditionnel	Commentaires associés :
Régénération	223	214		
Amélioration	150	480		
Autres	0	5	0	

Bilan financier annuel en euros de l'année	prévisible	passé	conditionnel	Période du bilan passé : 1993 - 2009
Recettes bois (frais d'exploitation des bois façonnés déduits)	6 338	12 670		Commentaires associés : Le détail des recettes et des dépenses figure dans l'annexe suivante. "En application du décret 2012-710 du 7 mai 2012 relatif aux frais de garderie et d'administration des bois et forêts relevant du régime forestier, les frais de garderies sont le cumul : - d'un pourcentage des produits des forêts servant d'assiette à la contribution prévue au premier alinéa de l'article 92 de la loi du 29 décembre 1978, (... %HT) - d'une taxe de 2 €/ ha, la référence étant la surface retenue pour la gestion figurant dans l'aménagement"
Recettes chasse	6 000	5 230		
Autres recettes (dont concessions)				
Subventions et aides possibles		1 996		
Dépenses travaux sylvicoles	5 424	8 069		
Dépenses travaux infrastructure		5 256		
Dépenses travaux non sylvicoles	79	3 194		
Frais de garderie (Forêts des collectivités)	1 684	1 889		
Bilan	5 151	1 488	0	
soit en euros/ha/an sur surface retenue pour gestion :	23	7	0	
soit en euros/ha/an sur surf. en sylviculture de production :	24	7	0	

Impôts		
Volume des affouages (FC en m ³)	170	

Consultations et obligations réglementaires	date	Commentaires associés :
Consultation communes de situation (FD)		
Délibération de la collectivité propriétaire (FC)		

rédigé le 19/09/2012
par le chef du projet d'aménagement

B HUCHET

vérifié le 23/10/2012
par le resp. de l'unité aménagement

I. BERTRAND

proposé le 28/11/2012
par le directeur d'Agence

D de VILLEBONNE

ANNEXE - LEXIQUE DES TERMES FORESTIERS

A

Age optimum d'exploitabilité

Age souhaitable de récolte des arbres les plus vieux, réputés "mûrs".

Aménagement

Document qui, au vu d'un ensemble d'analyses et de synthèses, fixe les objectifs à atteindre et planifie les interventions (coupes et travaux).

B

Balivage

Choix et désignation des baliveaux à chaque passage en coupe dans un taillis sous futaie.

Baliveau

Brin de taillis ou tige de franc pied (issue de semis) maintenu lors d'une coupe de taillis ou de taillis sous futaie pour constituer une réserve.

C

Conversion

Traitement qui fait passer d'un taillis ou d'un taillis sous futaie à une futaie, en conservant les mêmes essences principales. La conversion proprement dite est réalisée lors des opérations de régénération à partir de semences (semis naturels, plantations...).

D

Dégagement

Opération culturale consistant dans les jeunes régénérations (semis ou plantations), à favoriser la croissance des essences objectifs en luttant contre la végétation concurrente.

Dépressage

Opération consistant, dans les jeunes régénérations, à diminuer la densité des semis (ou plants) des essences objectifs.

Durée de survie

Délai séparant l'âge limite d'un peuplement de son âge actuel.

E

Eclaircie

Opération culturale consistant surtout à favoriser la croissance des meilleurs sujets de l'une ou des essences objectifs en supprimant (progressivement) les concurrents.

Effort de régénération (ou surface à régénérer) d'équilibre

Surface à régénérer pour maintenir l'équilibre ou pour parvenir à l'équilibre des classes d'âge.

Essence dominante (ou prépondérante)

C'est l'essence la plus représentée dans l'étage dominant d'un peuplement.

Essence principale

C'est l'essence qui détermine la sylviculture à appliquer.

Essence principale objectif

C'est l'essence désignée pour rester ou pour devenir, à terme, l'essence principale.

Essence secondaire

Essence associée à une essence principale dans un but cultural, écologique, économique ou esthétique. Essence principale et essences secondaires forment les essences objectifs.

F

Futaie

1. Stade de développement d'un peuplement équienne, non issu de rejets de souches, au-delà du perchis (dans la gradation : fourré, gaulis, perchis, futaie).
2. Peuplement, ensemble d'arbres, non issus de rejets de souches, éduqués de manière telle que certains au moins ont atteint ou atteindront le stade de la futaie.
3. Synonyme de réserve dans un taillis sous futaie, arbre ou ensemble d'arbres maintenus sur pied lors du recépage du taillis.
4. Pour mémoire, régime de la futaie (cf. régime).

Futaie régulière

- La structure régulière ou structure de futaie régulière est celle d'un peuplement où tous les arbres ont sensiblement le même âge sur la surface d'une parcelle (d'une unité de gestion).
- - Au sens élargi, on peut admettre, notamment devant des peuplements résineux de montagne, qu'une parcelle présente une structure régulière tant que l'éventail des âges n'excède pas, à la limite, la moitié de l'âge d'exploitabilité optimum de l'essence principale.
- - Une parcelle est traitée en futaie régulière quand le traitement appliqué s'efforce de maintenir la structure régulière ou de faire évoluer la structure vers une structure régulière : à chaque coupe, elle est soumise à un seul type d'opérations sylvicoles, adaptées à la classe d'âge du peuplement. Une série traitée en futaie régulière regroupe un ensemble de parcelles soumises au même traitement.
Une série, traitée en futaie régulière, est généralement aménagée selon la méthode du groupe de régénération strict ou celle du groupe de régénération élargi.

G

Groupe d'amélioration

Groupe de parcelles traitées en futaie régulière sur lesquelles l'aménagement prévoit essentiellement des opérations d'amélioration (éclaircie, coupe sanitaire).

Groupe de régénération

Groupe de parcelles traitées en futaie régulière sur lesquelles l'aménagement prévoit essentiellement des opérations de régénération.

H

Histogramme des classes d'âge

Représentation graphique de la répartition des surfaces occupées par les diverses classes d'âge d'un peuplement forestier.

Hors-sylviculture

Une série est classée hors sylviculture lorsque aucun objectif de production lié à l'état boisé ne paraît justifier, même à terme, une intervention sylvicole.

I

Ilot de sénescence

Peuplement forestier, riche en biodiversité et constitué principalement d'arbres très âgés, dans lequel aucune coupe ni aucuns travaux ne seront pratiqués pendant plusieurs aménagements.

Itinéraire de sylviculture

Pour chaque catégorie de travaux sylvicoles, bien définie par l'objectif (par exemple régénération naturelle de chêne) et les conditions (types de peuplement, conditions stationnelles), la "norme de travaux" est le détail technique descriptif et le devis estimatif des tâches élémentaires successives qui doivent permettre d'obtenir les meilleurs résultats au meilleur prix (par exemple assainissement et nettoyage de terrain, travail du sol, traitements phytosanitaires, dégagements).

P

Parcelle forestière

La plus petite unité territoriale de gestion, la plus homogène possible, notamment quant aux conditions écologiques (stationnelles). Sa surface est comprise entre 2 et 20 ha suivant la taille de la forêt.

Peuplement ruiné

Peuplement très appauvri en futaies, qui n'est plus capable d'évoluer vers un peuplement complet, ni d'assurer un ensemencement naturel, ni de donner des produits qui pourraient financer les travaux de régénération (même à terme).

R

Régénération (surface régénérée)

Une surface est régénérée lorsqu'elle porte un nouveau peuplement, c'est-à-dire un nombre suffisant de jeunes sujets (semis, plants...) des essences recherchées, vigoureux, bien "installés", et affranchis de tout couvert et abri.

Régime

Expression utilisée pour distinguer les modes de renouvellement des peuplements forestiers.

- Dans le régime du taillis, le renouvellement (il s'agit d'un rajeunissement plutôt que d'une véritable régénération dans le cas général) s'effectue à partir de rejets de souches ou de drageons.
- Dans le régime de la futaie, le peuplement est régénéré à partir de semences (semis ou plants).
- Le régime du taillis sous futaie associe en principe les deux modes précédents, une partie des réserves pouvant être issue de semis.

Réserve

Arbre maintenu sur pied lors du passage en coupe dans un taillis sous futaie ; ou encore, dans un taillis sous futaie, tous les arbres autres que les brins de taillis et plus âgés que le taillis. (Ces "réserves" sont encore appelées des "futaies" par opposition au taillis).

Rotation

Délai séparant deux passages successifs d'une coupe de même nature (régénération, éclaircie...) sur la même parcelle.

S

Sous-parcelle

Partie de la parcelle, constituant une unité de gestion distincte mais temporaire, imposée par l'état des peuplements.

Station

Etendue de terrain homogène dans ses conditions physiques et biologiques.

Structure d'un peuplement

Dans un sens très général, organisation dans l'espace des éléments d'un peuplement forestier, considérés du point de vue du régime, des âges, des dimensions, des étages...

En matière d'aménagement, une définition plus précise et plus utilitaire peut être adoptée : c'est l'organisation des éléments d'un peuplement forestier, considérés du seul point de vue des âges, sur la surface d'une unité de gestion (parcelle ou sous-parcelle) ; autrement dit la manière dont les tiges se répartissent, par âge, sur la surface d'une unité de gestion.

Surface d'équilibre

Surface occupée par l'ensemble des arbres d'une classe d'âge donnée au sein d'une série (ou d'une parcelle de futaie jardinée) lorsque l'équilibre des classes d'âges est réalisé.

Surface terrière d'un arbre (ou d'un peuplement)

Superficie de la section orthogonale de la tige (ou des tiges) à 1,30 m du sol.

T

Taillis

Type de peuplement : ensemble de tiges de même âge, issues de rejets de souches et groupées en cépées sur chaque souche.

Taillis sous futaie

Type de peuplement : mélange d'un taillis et d'arbres feuillus d'âges divers, essentiellement sur souches (réserves).

Traitement en taillis

Traitement applicable à certaines essences feuillues (chêne, charme, châtaignier, etc...). Toutes les tiges sont périodiquement (tous les 20 ou 30 ans) coupées près du sol : de nouvelles pousses, les "rejets", se développent sur la section ou à son voisinage, et perpétuent le peuplement. Ce traitement est impropre à toute production de bois d'oeuvre, les tiges n'atteignant jamais des dimensions suffisantes.

Traitement en taillis sous futaie

C'est un traitement mixte à la fois de taillis et de futaie irrégulière sur la même parcelle ; à chaque exploitation du taillis, quelques tiges du taillis et quelques sujets issus de semis sont conservés pour former des arbres, des futaies, destinés à la production de bois d'oeuvre.

Traitement en futaie

Traitement permettant d'obtenir des arbres dont les fûts sont individualisés et élagués, propres à fournir du bois d'oeuvre.

PRINCIPAUX SIGLES UTILISES :

AME : groupe d'amélioration

APB : amélioration des petits bois

ABM : " " " bois moyens

AGB : " " " gros bois

BL04 : type de station n°4 du Bassin Ligérien

HSY : groupe hors sylviculture

ILS : îlot de sénescence

ITTS : Itinéraires techniques de travaux sylvicoles

REG : groupe de régénération

R1 : régénération en 1^{ère} période de l'aménagement

R2 : " " 2nde " "

TSF : taillis sous futaie

Types de peuplements :

SCHP4 : taillis sous futaie de chêne pédonculé de diamètre 40-45 cm

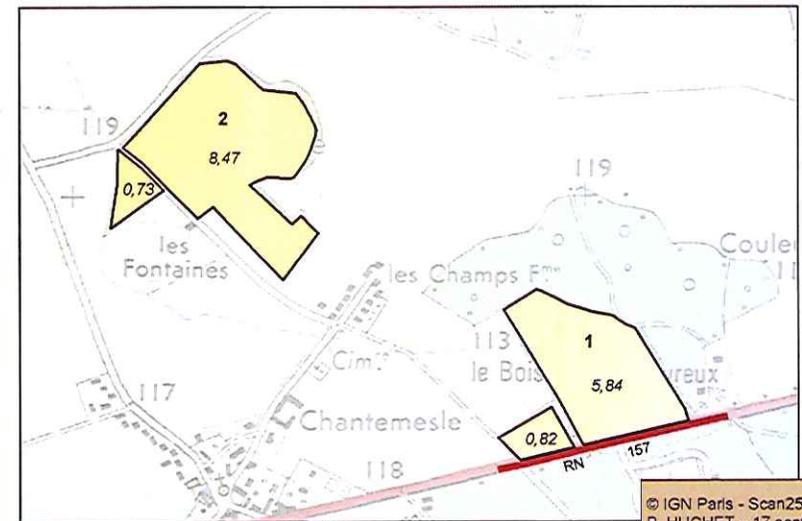
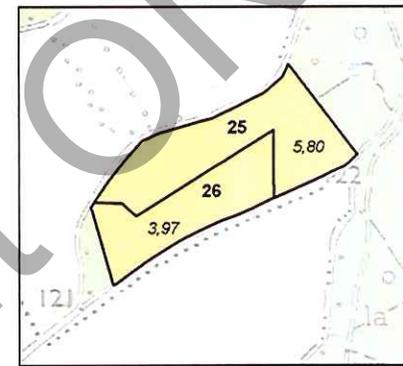
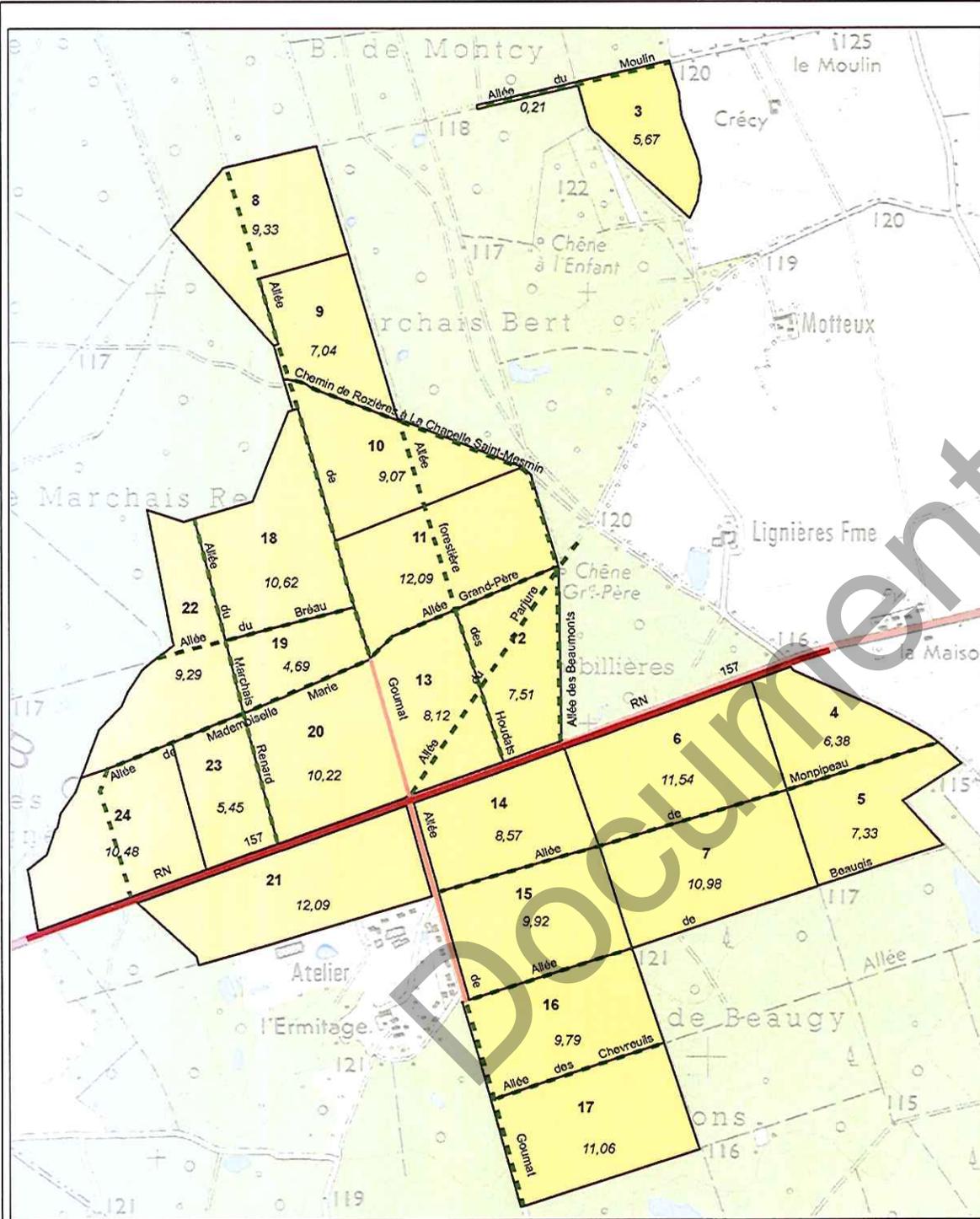
SCHPI : " " " " " irréguliers (tous diamètres)

TROB2 : taillis de robinier de diamètre 20-25 cm

FP.M4 : futaie de pin maritime de diamètre 40-45 cm



FC de Bucy Saint-Liphard
223,07 ha
PARCELLAIRE et VOIRIE



Voirie :

- Revêtue
- Empierrée
- - - - En terrain naturel

Parcelle :

25	Numéro de parcelle
5,80	prfg

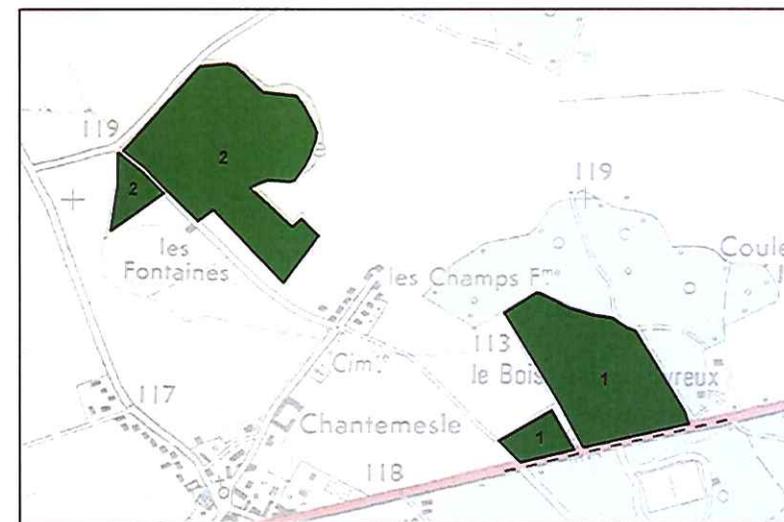
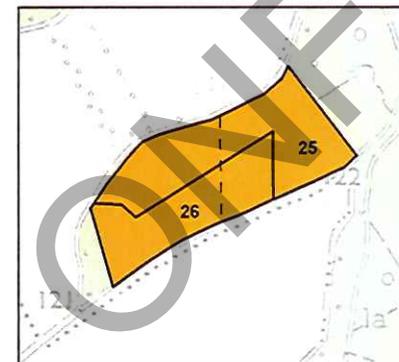
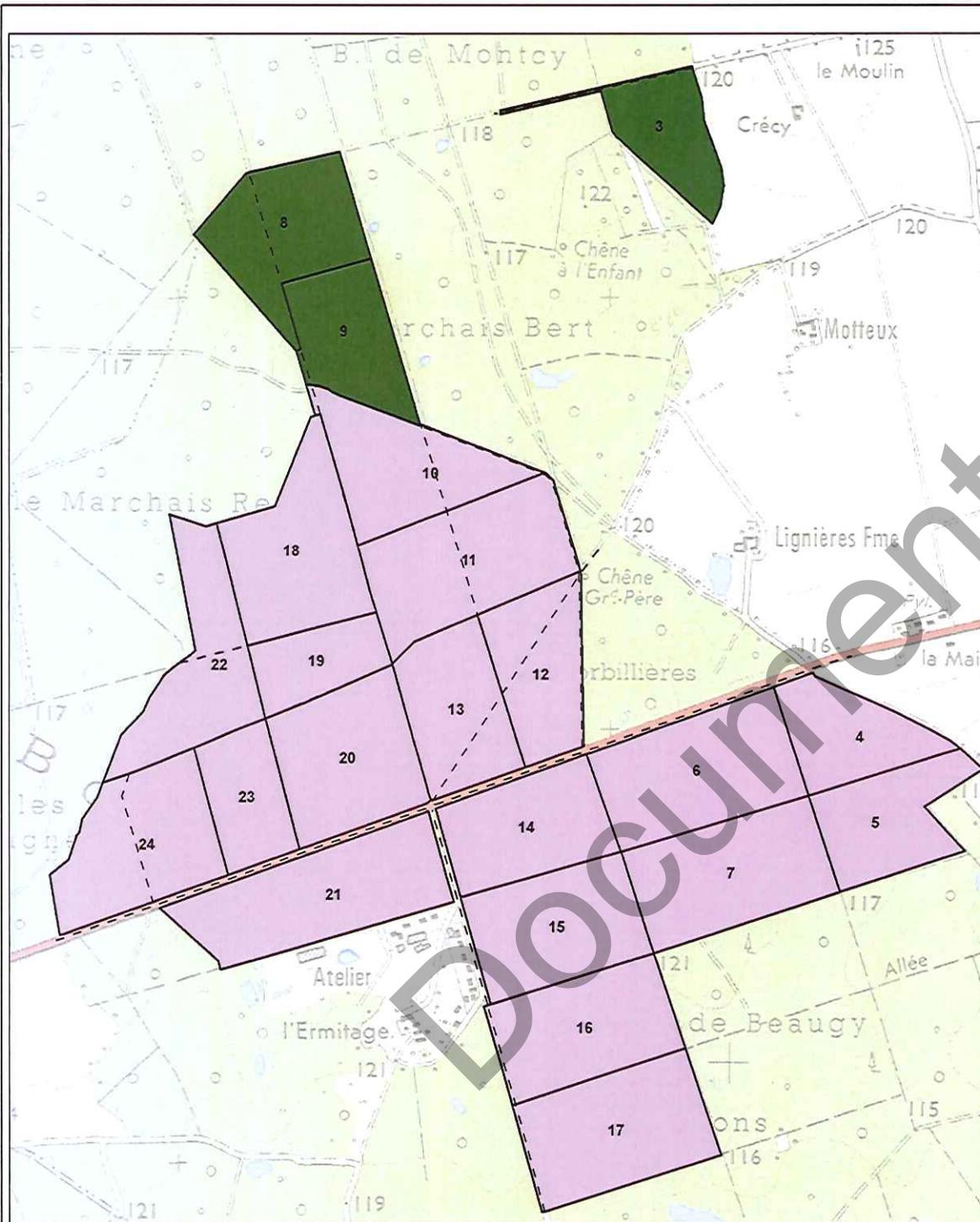
1:10 000



FC de Bucy Saint-Liphard
223,07 ha
STATIONS FORESTIERES

Stations forestières :

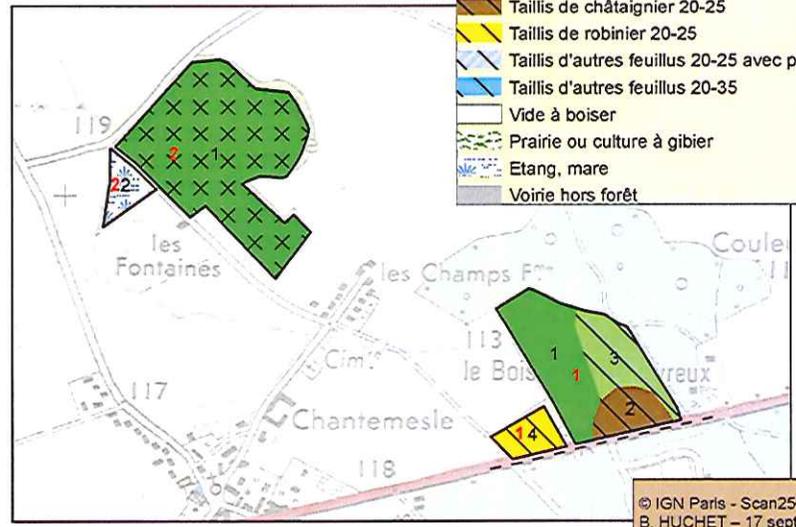
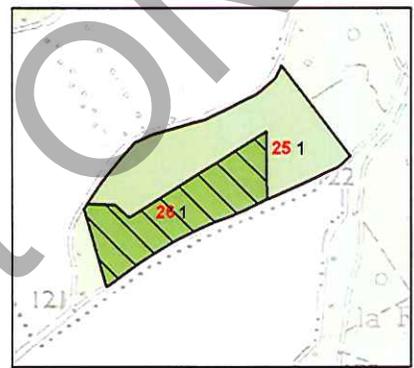
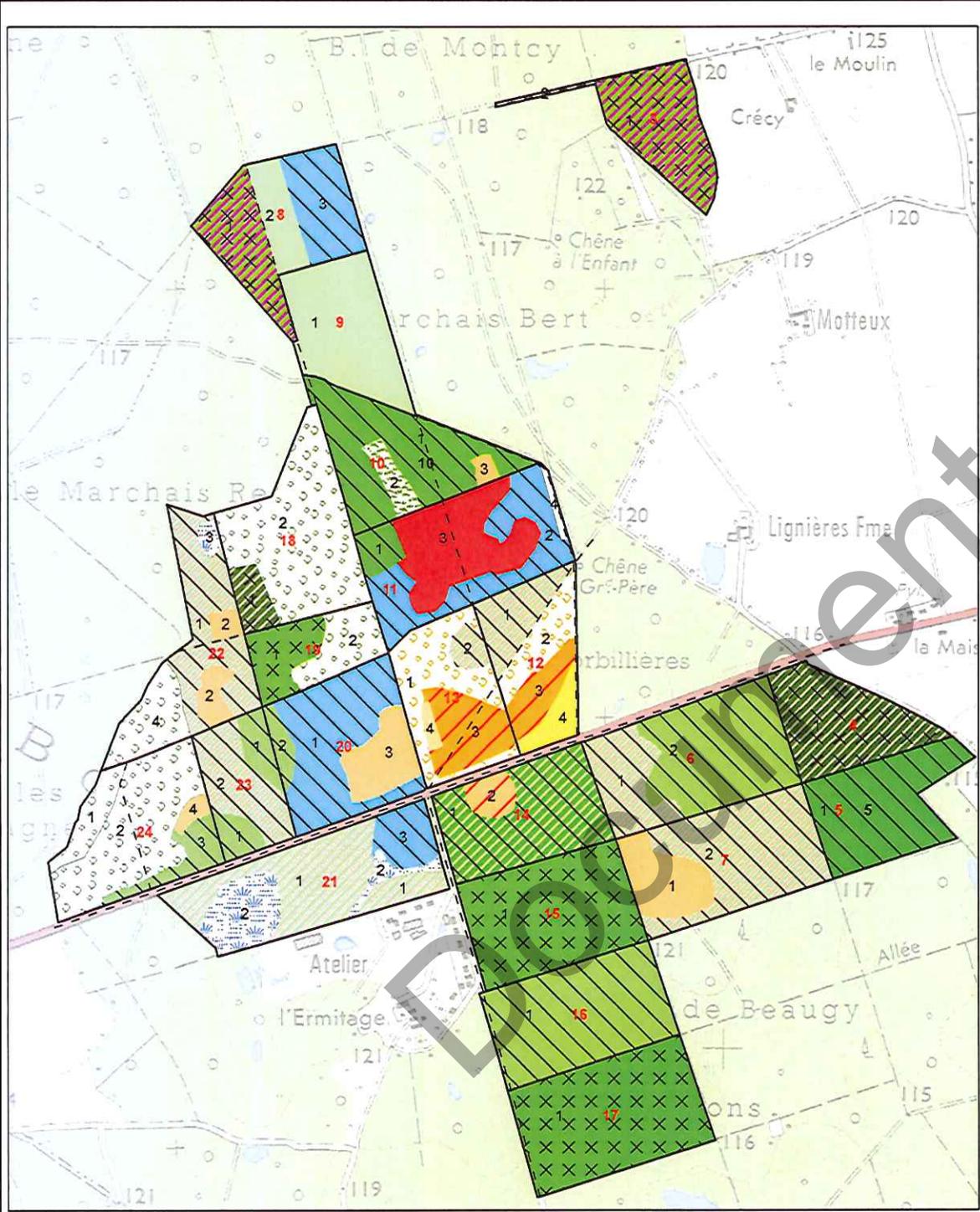
- BL03 : Chênaie charmaie calcicole
- BL06 : Chênaie acidiline
- BL09 : Chênaie acidiphile hydromorphe





FC de Bucy Saint-Liphard
223.07 ha
TYPES DE PEUPEMENTS

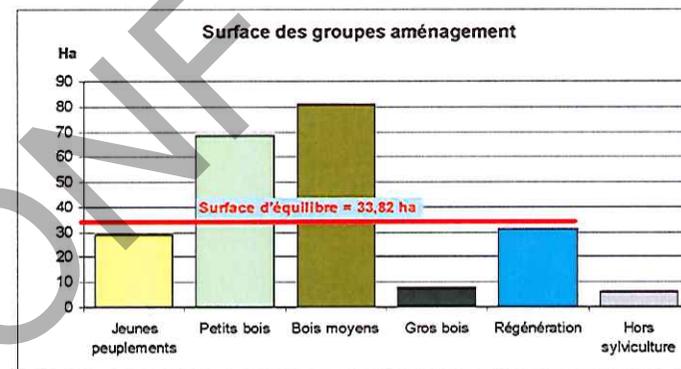
- 2** Parcelle
- 1** Numéro de peuplement
- Types de peuplements :**
- Jeune peuplement de chêne < 12 m
- Futaie sur souche de chêne 20-25
- Futaie sur souche de chêne 30-35
- Futaie sur souche de chêne et pin sylvestre 20-25 cm
- Jeune peuplement de pin sylvestre < 3m
- Futaie de pin sylvestre 10-15 cm
- Futaie de pin sylvestre 30-35 cm
- Futaie de pin sylvestre avec PM 30-35
- Futaie de pin sylvestre avec PM 40&+
- Futaie de pin maritime 40&+
- Futaie de pin laricio 3 - 12m
- TSF de chêne 30-35
- TSF de chêne irrégulier
- TSF de chêne 30-45 avec PS
- Taillis de chêne 20-25
- Taillis de chêne 30-35
- Taillis de chêne 20-25 avec pin sylvestre
- Taillis de chêne 30-35 avec pin sylvestre
- Taillis de chêne 30-35 avec autres feuillus
- Taillis de châtaignier 20-25
- Taillis de robinier 20-25
- Taillis d'autres feuillus 20-25 avec pin sylvestre
- Taillis d'autres feuillus 20-35
- Vide à boiser
- Prairie ou culture à gibier
- Etang, mare
- Voirie hors forêt





FC de Bucy Saint-Liphard
223,07 ha
CLASSEMENTS AMENAGEMENT

1:10 000



- Classements aménagement :
- Amélioration jeunes peuplements
 - Amélioration petits bois
 - Amélioration bois moyens
 - Amélioration gros bois
 - Régénération
 - Hors sylviculture : mare, étang
 - Hors sylviculture : culture à gibier

